

ALAE CONSEILS SAS

Commissaire aux comptes

38 rue de la Tour 75116 Paris



06 79 47 54 68

A.L.M.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 Euros

Anglures Aérodrome L'Aigle-Saint Michel

75005 SAINT SULPICE SUR RISLE

RCS ALENCON B 483.288.213.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Décision de l'AGE en date du 10/04/2026

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 25/02/2026 et en application de l'article L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance, et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Ces normes requièrent également la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Par ailleurs, aucun n'avantage particulier n'est mentionné.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Le bilan au 31/12/2025, établie par le cabinet FITECO a fait l'objet de notre part d'un examen limité. Il fait apparaître une perte nette de 18.105 €, ce qui porte les capitaux propres à 23.169 €, avant approbation des comptes.

Le résultat de la société A.L.M., au 31/12/2025 est négatif de 18.105 € après une perte de 976 € au 30/06/2024 témoignant des difficultés à équilibrer ses comptes ; le chiffre d'affaires est constitué principalement de prestations de service de maintenance de moteurs d'avions et de hélicoptères. La société est bien référencée auprès des aéroclubs de la région ce qui lui permet d'asseoir son organisation et son activité ; le premier client pour cet exercice est la DGAC pour une opération de réparation d'un hélicoptère qui a représenté plus de 25% de ses produits d'exploitation en 2025. Ce contrat permet de couvrir les frais de structure ainsi que la rémunération du gérant et seul salarié de la société. L'avance en compte courant du gérant a augmenté passant de 4.920 € à 20.056 € ce qui a permis de maintenir une trésorerie positive, grâce à la souscription d'un emprunt de 10.000€ La société dispose d'une trésorerie de 16.824 €, contre un montant d'emprunt de 10.675 €. En dépit des pertes accumulées ces 2 dernières années la situation nette reste supérieure au capital. L'augmentation du taux horaire d'intervention et de la marge sur pièces devraient permettre de rétablir l'équilibre du compte d'exploitation car l'évolution du carnet de commandes est favorable à une forte activité pour l'avenir si les recrutements futurs sont effectués et compte tenu des fermetures des aéroclubs régionaux qui détiennent des ateliers de maintenance.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Paris, le 8 avril 2026

POUR LA SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ALAE CONSEILS 38 RUE DE LA TOUR - 75116 PARIS

Le Commissaire aux comptes

Bruno CHENIN

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



